

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2019

## INTERDICTION DU GLYPHOSATE - (N° 1560)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« à condition qu'un produit alternatif sans danger pour la santé, et dont l'utilisation réponde à des conditions pratiques et financières similaires à celles du glyphosate, soit proposé aux agriculteurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Proposer la seule suppression du glyphosate est considéré par beaucoup d'agriculteurs comme une grave erreur qui risquerait de porter encore un peu plus atteinte à la profession.